

*Affiche***La prise en compte de l'évaluation des impacts cumulatifs dans les études d'impact sur l'environnement au Canada**

Aurélien HATHOUT

Étudiant

Université de Sherbrooke et Groupe Conseil NSM, Québec-Canada

Aurélien HATHOUT : Depuis plusieurs années, Aurélien Hathout supervise différents projets de sensibilisation environnementale en Estrie et œuvre dans l'implantation de systèmes de gestion environnementale dans le secteur industriel. Titulaire d'un bacc en administration et finissant une maîtrise en environnement ainsi qu'un microprogramme en vérification environnementales, Aurélien oriente sa carrière autour de la thématique des études d'impacts. Il a ainsi récemment réalisé une analyse critique du rapport d'étude d'impact sur l'environnement issu du projet de prolongement de l'aut. 73 entre Beauceville et Saint-Georges, au Québec. Il a eu la chance de proposer une évaluation stratégique sur l'obligation de véhicules âgés de plus de 10 ans de passer une inspection et d'obtenir une autorisation annuelle pour circuler sur les routes publiques. Il est sur le point de déposer un essai sur la prise en compte des impacts cumulatifs dans les ÉE. Le Groupe de Conseil NSM s'intéresse particulièrement aux travaux d'Aurélien.

Résumé : Lors de la réalisation des études d'impact sur l'environnement, les effets cumulatifs sont rarement pris en compte. Au Canada, la Loi canadienne sur l'Évaluation environnementale (LCEE) requiert du promoteur une identification des impacts cumulatifs. Toutefois, la Loi québécoise sur la Qualité de l'environnement (LQE) n'exige pas explicitement que le promoteur se penche sur la problématique des impacts cumulatifs. La documentation la plus récente dans le domaine mentionne le besoin de relever et d'évaluer les impacts causés simultanément par plusieurs projets sur un même territoire ou encore, échelonnés dans le temps. Les chercheurs s'entendent pour dire que les effets environnementaux, de plus en plus grande envergure, peuvent résulter de la réalisation de projets. La présentation vise à présenter quelques études d'impacts sur l'environnement, réalisées au Canada et qui ont relevé des impacts cumulatifs et de dégager les principales difficultés associées à cette approche.

La démarche méthodologique proposée suivra les étapes suivantes (mise en contexte) :

- Résumé de recherches réalisées sur le sujet de par le monde;
- Identification des exigences réglementaires tant au Canada qu'au Québec;
- Revue de quelques études d'impacts sur l'environnement réalisées au Canada et prenant en compte des impacts cumulatifs. Cette revue comprendra notamment, une analyse de l'Avis de projet, l'énoncé de la Directive gouvernementale et la réponse apportée par les promoteurs dans leurs études. Les difficultés rencontrées par les promoteurs seront exposées en mentionnant en particulier les faiblesses méthodologiques (par exemple pour mesurer les impacts cumulatifs sur la qualité d'un paysage), l'accès aux banques de données ou encore la disponibilité des outils pour traiter les informations.
- Relevé de projets dont les impacts cumulatifs n'ont pas été appréhendés lors des études d'impact, mais qui ont été constatés après l'implantation du projet par l'application d'un programme de suivi. La description des problématiques associées à ces omissions sera également exposée.
- Énoncé de quelques pistes de réflexion sur une façon d'améliorer les études d'impact réalisées en vertu de la LQE en intégrant la problématique des impacts cumulatifs dans les directives émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).